

Le travail

Jean-Paul II, en réactualisant la doctrine sociale de l'Église, a cherché à expliquer le *"travail a un lien extrêmement profond avec celui du sens de la vie humaine."*[1] En effet, le travail étant de la nature humaine, doit être particulièrement valorisé par l'ensemble de la société pour permettre à chaque personne de se développer et de conformer sa vie au Christ.

Le récit du Livre de la Genèse[1] nous apprend que Dieu a créé l'homme à *son image et à sa ressemblance*. Le premier chapitre de la Genèse montre Dieu travaillant à la création, ce qui revient à dire que le travail fait partie intégrante de la nature humaine : "Lorsque celui-ci, fait 'à l'image de Dieu..., homme et femme' (Gn 1, 27), entend ces mots : 'Soyez féconds, multipliez, emplissez la terre et soumettez-la' (Gn 1, 28), même si ces paroles ne se réfèrent pas directement et explicitement au travail, elles y font sans aucun doute allusion indirectement, comme une activité à exercer dans le monde. Bien plus, elles en démontrent l'essence la plus profonde. L'homme est l'image de Dieu notamment par le mandat qu'il a reçu de son Créateur de soumettre, de dominer la terre. En accomplissant ce mandat, l'homme, tout être humain, reflète l'action même du Créateur de l'univers."[2]

À côté de ce que nous enseigne la Révélation, il y a la réalité des faits : l'homme travaille pour vivre et le besoin vient à son secours s'il devient paresseux. "Le travail est le moyen universel de pourvoir aux besoins de la vie."[3] S'il a le nécessaire, il continue à travailler non par besoin, mais parce que l'oisiveté le détruit intérieurement ; il ne peut pas se passer de travailler. Le travail n'a pas seulement pour fin de subvenir aux besoins du corps, mais aussi de perfectionner l'âme.[4] Le travail est donc un devoir constitutif de notre nature, auquel est attaché un droit naturel.[5]

Avant d'entreprendre une quelconque définition, nous devons distinguer les différents types de travail : rémunéré, à la maison, les études, certains loisirs, la réforme de nos propres

mœurs, etc. Il est très important de corriger une déformation courante du sens du mot *travail*, qui aujourd'hui ne signifie plus que *travail rémunéré*, ce qui revient à dire que le travail est une marchandise et que l'homme n'est qu'un instrument. Évidemment cela n'est pas acceptable. Le travail en lui-même a une très grande valeur qui ne peut pas se réduire à la valeur d'un simple échange de bien. Cette valeur est liée à la personne qui l'accomplit. Jean-Paul II définit ainsi le travail : **“Le mot *travail* désigne tout travail accompli par l'homme, quelles que soient les caractéristiques et les circonstances de ce travail, autrement dit toute activité humaine qui peut et qui doit être reconnue comme travail parmi les richesses des activités dont l'homme est capable et auxquelles il est prédisposé par sa nature même, en vertu de son caractère humain.”**[6]

Il faut considérer le travail sous ses deux aspects différents, l'aspect subjectif et l'aspect objectif. L'aspect objectif du travail est le travail en lui-même, c'est-à-dire l'acte de transformation, de domination, de soumission du monde visible. L'aspect subjectif du travail est aussi très important. Ignorer cet aspect subjectif du travail cela reviendrait à faire de l'homme une simple machine. Chaque fois que l'homme travaille, il ne fait pas que transformer la matière, il se transforme aussi lui-même en développant ses facultés et en exerçant la charité.[7] Il ne faut jamais considérer l'homme comme une machine de production, mais regarder la personne qui accomplit ce même travail et être attentif à ce que ce travail contribue au développement de sa personnalité.[8] Le travail épanouit l'homme et lui permet de faire fructifier ses talents ; plus on fait fructifier ses talents, plus on correspond à notre vocation.[9] Mais tout travail ne respecte pas l'homme dans sa dignité première (le travail à la chaîne, etc.). Le travail n'est pas une fin en soi, mais est un moyen inscrit dans la nature de l'homme pour atteindre sa fin surnaturelle.

Malheureusement, la société actuelle a tendance à ne considérer le travail que dans son aspect objectif et comme moyen pour augmenter

toujours le capital. L'erreur du capitalisme et du marxisme est de considérer le travail comme une marchandise et ainsi traiter l'homme comme instrument de production au même titre qu'une machine. De ce fait, il semble qu'on oublie un très grand principe concernant le rapport entre le travail et le capital. C'est le principe de la priorité du travail sur le capital. Ce principe est la conséquence première de ce que nous venons de dire sur le travail objectif et le travail subjectif.[10] Tout ce qui constitue le *capital* est le fruit du travail de l'homme pour l'aider dans son travail. Le *capital* n'est qu'un moyen subordonné au travail et constitué par le travail.[11] Il n'y a, en aucune façon, opposition ou séparation à faire entre les deux.[12]

En travaillant l'homme, ne désire pas seulement acquérir un bien temporel, il désire aussi que ce travail lui permette de faire fructifier ses talents et d'être reconnu en tant qu'homme dans le processus du travail et non pas en tant que machine de production.[13] Les biens acquis par le travail doivent permettre de répondre aux besoins quotidiens, d'assurer l'avenir et si possible d'aider le prochain. Cependant, le travail n'a pas pour unique fonction d'acquérir un bien pour vivre, c'est un devoir inscrit au plus profond de notre nature qui nous permet d'exercer la charité envers notre prochain et ainsi de faire fructifier les talents que Dieu nous a confiés lors de notre création.

Jean XXIII disait très justement que *“dans leur travail ils (les hommes) ne doivent pas voir seulement une source de revenus, mais une tâche à eux confiée, un service rendu à autrui.”*[14] Par conséquent, **le travail permet l'exercice de la solidarité** entre les hommes. Cette solidarité des travailleurs entre eux se vit au sein d'un même travail, face aux grandes injustices sociales et pour la défense des droits des travailleurs. Cette solidarité permet d'aider à instaurer la justice sociale et à unir toujours plus les hommes entre eux.[15] **Le travail permet aussi de fonder une famille** dans la mesure où pour la fonder, il est nécessaire de pourvoir à ses besoins ; le travail est le moyen ordinaire pour acquérir un salaire et la faire vivre. Ainsi, “la famille est à la

fois une communauté rendue possible par le travail et la première école interne de travail pour tout homme.”[16] L’éducation du sens du travail et de la valeur de la propriété se fait en premier lieu dans la famille, puis dans les corps intermédiaires (école, entreprises, associations, etc.).[17]

Dès que l’on parle travail, on parle nécessairement rétribution. **Le juste salaire** fait partie des devoirs de justice de tout employeur vis-à-vis de ses salariés. Mais pour que ce devoir entre en vigueur, il faut aussi que l’employé accomplisse ses propres devoirs qui relèvent aussi de la justice. Le travail ayant un aspect personnel et un aspect social, il faudra prendre en compte ces deux dimensions pour la fixation du juste salaire.[18] Pie XI[19] donne les principes de la fixation du salaire en disant que trois éléments doivent être pris en considération dans la fixation du salaire : La subsistance de l’ouvrier et de sa famille, la situation de l’entreprise et les exigences du bien commun. Nous devons aussi dire deux mots sur l’échelle des salaires. Qu’il y ait une échelle des salaires suivant les différents emplois, selon les risques, les responsabilités et la situation familiale, tout cela est normal. Par contre que cette échelle des salaires aille du salaire minimum légal à plus de quarante fois ce dernier, il y a une juste proportion à garder. Il faut revenir à un juste équilibre en vertu de la *justice sociale* et du principe de *destination universelle des biens*. En plus du salaire perçu, doit rentrer en compte tout ce qui touche aux prestations sociales. En cela, nous pouvons dire que le travail *au noir* est contraire à la justice de deux manières. La première vient du fait que la rémunération ne permet pas au salarié de jouir de toutes les prestations sociales indispensables de nos jours, et la seconde vient du fait qu’il se soustrait au devoir de solidarité de cotiser pour les autres.[20]

Par le travail, l’homme ne fait pas qu’acquérir des biens, mais il participe d’une certaine manière à l’œuvre créatrice même de Dieu.[21] Par le travail nous soumettons la création, nous l’ordonnons pour que l’homme puisse vivre le mieux possible,

c'est-à-dire que l'on puisse accomplir nos devoirs aisément tout en allant vers Dieu. Le travail ne peut pas être séparé du 7^{ème} jour de repos, c'est-à-dire que le travail n'est pas dissociable de la prière, et qu'il n'est bon qu'inscrit dans la prière dont le premier devoir est le *jour du Seigneur*. [22] Le repos dominical reprend la tradition du sabbat tel qu'il était prévu par Dieu. La question du travail le dimanche est reprise aujourd'hui par certains gouvernements, qui ne comprenant plus sa signification spirituelle, risquent de le permettre de plus en plus. Nous avons là l'exemple d'une *structure de péché* : les péchés personnels de non-sanctification du dimanche, vont être institutionnalisés, entraînant à leur suite de nombreuses âmes dans le péché. Les lois actuelles, qui tendent à permettre de plus en plus le travail du dimanche, doivent être condamnées avec la plus grande fermeté.

L'homme par son travail ne coopère pas qu'à l'œuvre créatrice de Dieu, il coopère aussi à l'œuvre rédemptrice du Christ. [23] Par conséquent, le travail est aussi le lieu privilégié de l'apostolat et de la prière. En effet, le chrétien peut par la pratique des vertus, associée à la prédication, être un instrument important d'évangélisation. En ce qui concerne la prière, chaque personne peut offrir par une petite prière rapide son travail en arrivant dans son entreprise, ainsi que toutes les difficultés de la journée suivant notre définition de la prière : *"La prière est un entretien personnel et communautaire, qui devrait être constant, de l'âme avec Dieu, où l'âme communique avec la Très Sainte Trinité présente au plus intime de son être, soit par des paroles ou soit par le langage silencieux et amoureux du cœur. Elle Lui exprime ses désirs, ses joies, ses peines et ses sentiments en toute simplicité, respect et humilité, et Dieu lui répond d'une manière mystérieuse afin de lui transmettre ses nombreuses grâces et de lui faire connaître sa divine volonté, l'immensité de sa miséricorde et son amour infini."* [24] Tout travail n'exige pas une attention complète, et par conséquent nous laisse une partie de notre esprit libre. Et là rien n'empêche de dire une petite prière.

Par le travail, nous devrions pratiquer la vertu de justice et la vertu de charité. Le travail est donc un devoir de charité envers notre prochain. En effet, l'homme ne travaille pas seul, mais avec le reste de la communauté. Il doit répondre à ces besoins en orientant son travail vers la réalisation du bien commun, et ne pas voir seulement son intérêt particulier. Les autres hommes, surtout notre famille, ont besoin de ce travail pour vivre. De plus notre travail permet d'exercer la charité envers tous : sur le lieu de travail, dans nos familles, par l'aumône, etc. En travaillant pour Dieu et pour les autres, nous nous dépouillons de notre volonté propre et ainsi nous entrons dans l'esprit de pauvreté.

En conclusion, on peut dire que le travail semble apparaître au monde moderne comme un esclavage qu'il faut à tout prix diminuer ou au moins en enlever la pénibilité, pour laisser place aux loisirs qui deviennent pour certaines personnes le but de leur vie. Évidemment, si le travail n'est envisagé que dans sa dimension objective où l'homme est considéré comme un instrument de production et que par rapport à sa rentabilité, cela n'est pas très épanouissant et gratifiant pour la personne. C'est donc une nécessité de rétablir l'équilibre entre le travail et la prière et de replacer le travail dans le cadre de la prière. De plus le travail n'est pas une fin en soi, mais un moyen de faire fructifier les talents que Dieu a mis en nous à la naissance. Redonner la valeur humaine au travail, c'est avant tout le remettre dans le cadre de la prière ; c'est là seulement où la pénibilité du travail peut prendre une dimension *co-rédemptrice* et être source de très nombreuses grâces.

[1] Jean-Paul II dit : "L'Église trouve dès les premières pages du Livre de la Genèse la source de sa conviction que le travail constitue une dimension fondamentale de l'existence humaine sur la terre" (Encyclique *Laborem exercens*, n°4, 2).

[2] Jean-Paul II, Encyclique *Laborem exercens*, n°4, 2.

[3] Encyclique *Rerum novarum*, n°7.

[4] Cf. Pie XII Radio Message de Noël 1942.

- [5] Cf. Pie XII Radio Message du 1/6/1941, n°19-20 ; cf. Jean-Paul II Encyclique *Laborem exercens*, n.16, 1-2.
- [6] Encyclique *Laborem exercens*, préambule.
- [7] Cf. Concile Vatican II, Constitution pastorale *Gaudium et spes*, n.35, 1.
- [8] Cf. Jean-Paul II, Encyclique *Laborem exercens*, n.6, 2.
- [9] Cf. Jean-Paul II, Encyclique *Laborem exercens*, n.9, 3.
- [10] Cf. Jean-Paul II, Encyclique *Laborem exercens*, n.12, 1.
- [11] Cf. Jean-Paul II, Encyclique *Laborem exercens*, n.12, 4-5.
- [12] Cf. Jean-Paul II, Encyclique *Laborem exercens*, n.13, 1.
- [13] Cf. Jean-Paul II, Encyclique *Laborem exercens*, n.15, 2.
- [14] Jean XXIII, Encyclique *Mater et Magistra*, n°92.
- [15] Cf. Jean-Paul II, Message à la Conférence Internationale du Travail 15/6/1982, n.6.
- [16] Cf. Jean-Paul II, Encyclique *Laborem exercens*, n°10, 2.
- [17] Cf. Jean-Paul II, Encyclique *Laborem exercens*, n°10, 1.
- [18] Pie XI, Encyclique *Quadragesimo anno*, n.75-76.
- [19] Pie XI, Encyclique *Quadragesimo anno*, n.77-81 ; cf. Jean XXIII, Encyclique *Mater et Magistra* n.71 ; cf. Jean-Paul II, Encyclique *Laborem Exercens*, n.19.
- [20] cf. Jean-Paul II, Encyclique *Laborem exercens*, n.19.
- [21] Cf. Concile Vatican II, Constitution pastorale *Gaudium et spes*, n.34, 2 et 67, 2.
- [22] Jean XXIII, Encyclique *Mater et Magistra*, n.249 et 253.
- [23] Cf. Concile Vatican II, Constitution pastorale *Gaudium et spes*, n.67, 2.
- [24] Abbé M.-A. Fontelle, *L'homme et la prière*, éd. Téqui, Paris, 1997, p. 153.

Père Marc-Antoine FONTELLE